

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**HAUTE-
GARONNE**

Date de convocation :
29 juillet 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 8.3

Effacement de dettes
suite à
décision du Tribunal
d'Instance

L'an **deux mille dix-neuf** et le **05 août**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : Présents : MM. SANS, RAMEAU (Proc), Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE (Proc), MM. PIZZATO (Proc.) et ROUCH.

Absente : Mme TONELLO.

Absent excusé : M. AMOUROUX, (Proc. à Mr PIZZATO), Mmes AIMONE-CAT (Proc. à Mme TOUZANNE) et CAHUZAC (proc. à Mr RAMEAU)

Madame Sylvie GÉRARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la trésorerie de CAZÈRES a fait parvenir un dossier pour effacement de dettes suite à un surendettement de deux administrés.

Il expose que ces contribuables avaient, au profit de la Commune, une dette d'une valeur totale de 8 551.26 € correspondant à des loyers, charges et autre de 2011 à 2018. Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers, la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette auprès de la Trésorerie en ce sens.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- d'approuver l'effacement de dettes de ces deux administrés pour un montant total de 8 551.26 € par l'émission d'un mandat au compte 6542 ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **08 août 2019**

Pour copie conforme,
En Mairie, le **06 août 2019**

Le Maire,
Christian SANS

